



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

MÉMOIRE POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA STRATÉGIE
D'ACTION JEUNESSE 2006-2009

10^e Congrès extraordinaire
28 septembre 2008
Val-Estrie

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Merlin Trottier-Picard, vice-président
Ariane Brisson, coordonnatrice à la recherche

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux préuniversitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études postsecondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

FECQ
3449 Saint-Denis, suite 1
Montréal, Québec, H2X 3L1
Téléphone : 514-396-3320 Télécopieur : 514-396-3329
Site Internet : www.fecq.org Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
INTRODUCTION	4
STRUCTURE DE LA PROCHAINE STRATÉGIE	6
LE COMITÉ DES PARTENAIRES	6
UNE STRATÉGIE SUR 5 ANS	6
MESURES DE LA PROCHAINE STRATÉGIE	7
ÉDUCATION	7
<i>Des stages rémunérés pour toutes et tous</i>	<i>7</i>
<i>L'évaluation formative de l'enseignement, un gage d'excellence académique.....</i>	<i>8</i>
<i>Une semaine de lecture par session, pour aider à la réussite éducative</i>	<i>8</i>
<i>Accompagner les jeunes dans la conciliation études-famille</i>	<i>9</i>
DÉVELOPPEMENT DURABLE	11
<i>Le réseau collégial, un acteur non négligeable en matière d'environnement.....</i>	<i>11</i>
PROGRAMMES D'ÉCHANGES ET DE STAGES	12
<i>Stages et échanges dans les Amériques et en Europe, pour une ouverture sur le monde.....</i>	<i>12</i>
<i>Stages et échanges interrégionaux, pour une occupation dynamique du territoire.....</i>	<i>12</i>
RÉTENTION DES DIPLÔMÉS ET DES DIPLÔMÉS HORS QUÉBEC	13
BOURSES PAR ET POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS.....	13
CONCLUSION	15
LISTE DES RECOMMANDATIONS	16

Introduction

La jeunesse d'aujourd'hui est ambitieuse. Les jeunes du Québec ont des projets et des rêves, qu'elles et qu'ils tentent de réaliser afin de s'accomplir pleinement. Le Québec se soucie de ces ambitions, et la Stratégie d'action jeunesse se veut un moyen de favoriser cet accomplissement. Pour ce faire, elle doit s'intéresser aux jeunes de tout les groupes d'âges, de la naissance à 35 ans. Une bonne partie des jeunes québécoises et des jeunes québécois sont aux études, elles et ils ne doivent pas être oubliés. Les jeunes étudiantes et les jeunes étudiants ont une réalité bien différente, elles et ils ont des besoins qui leurs sont propres.

L'éducation est une richesse qui a permis au Québec, au travers les années, de se développer tant sur le plan social qu'économique. Pensons simplement à la formation technique, qui assure encore à des centaines d'étudiantes et d'étudiants l'accès à des emplois de qualité n'étant pas transférés ailleurs sur le globe. L'éducation postsecondaire n'assure toutefois pas que des emplois, mais également un savoir et une conscience qui permet à la jeunesse d'aujourd'hui de bâtir le Québec de demain sur des fondations solides qui représentent bien les valeurs québécoises. La Stratégie d'action jeunesse voulant favoriser l'engagement des jeunes dans leur réussite, il va de soit qu'elle porte une attention particulière aux jeunes étudiantes et aux jeunes étudiants s'engageant dans des études postsecondaires.

Les jeunes d'aujourd'hui ne doivent par contre pas simplement être perçus comme des acteurs de demain. Elles et ils ont des droits en tant que jeunes, en tant que citoyennes et que citoyens, dans le présent. Elles et ils ont des projets qui ne sont pas seulement des projets d'avenir, mais également des projets qui peuvent faire une différence sur les conditions de vie qu'elles et qu'ils vivent au sein de la société québécoise actuellement. Le fait d'étudier ne doit pas nuire à ces ambitions. Au contraire, l'éducation doit aider à l'accomplissement de la jeunesse.

La dernière Stratégie d'action jeunesse a pourtant ignoré les revendications en lien avec l'éducation postsecondaire, mettant au même moment de côté une bonne partie des jeunes ayant entre 16 et 25 ans. En fait, les objectifs concernant les étudiantes et les étudiants des réseaux collégial et universitaire y étaient condensés en une page, et leur réalisation dépendait des transferts fédéraux. Nul besoin de rappeler que les sommes reçues de ses transferts ont été utilisées aux fins d'une baisse d'impôt, entraînant par le fait même l'échec de l'atteinte des objectifs de la SAJ en matière d'éducation postsecondaire.

Cette situation est décevante et porte à croire que le gouvernement provincial ne se soucie que trop peu de la situation des jeunes étudiantes et des jeunes étudiants de cet ordre d'enseignement. Le fait que cette fois-ci encore les consultations portant sur le renouvellement de la SAJ se soient déroulées pendant la saison estivale n'aide pas à prouver la considération que porte le gouvernement envers le réseau postsecondaire. En effet, les étudiantes et les étudiants n'étant pas dans les salles de classe l'été, il devient difficile de les consulter pendant cette période de l'année. La FECQ tient au processus démocratique de consultation de ses membres et il aurait été d'autant plus intéressant de leur laisser une période de temps afin qu'ils puissent apporter davantage de leurs idées à leurs représentantes et à leurs représentants. Bien que la critique ait été formulée en 2005, la même situation s'est reproduite cette année. La FECQ espère que ce sera corrigé dans le futur et que la prochaine Stratégie reconnaîtra l'importance du rôle des étudiantes et des étudiants

collégiaux et universitaires dans la société québécoise. Des orientations et des objectifs devront être pris en ce sens.

Il est vrai que l'éducation du niveau primaire et secondaire est primordiale si l'on veut permettre aux jeunes d'acquérir des bases solides avant de relever les nombreux défis les attendant. Par contre, si l'éducation primaire et secondaire permet l'acquisition de valeurs importantes, l'éducation postsecondaire permet la mise en application de ces valeurs dans des actions concrètes. Maintenant que les objectifs de la dernière SAJ concernant les réseaux primaire et secondaire ont été mis en place et que leur accomplissement est en branle, il est temps de s'intéresser à la suite des choses, soit les réseaux collégial et universitaire.

Le présent document expose les attentes des étudiantes et des étudiants du niveau collégial concernant le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse. Il énonce les recommandations émises par les associations membres de la FECQ, recommandations considérées comme étant des bases fondamentales pour un réel accomplissement des étudiantes et des étudiants dans leur cheminement scolaire, en passant par des conditions de vie décentes.

Structure de la prochaine Stratégie

Le comité des partenaires

Lors de l'annonce de la SAJ 2006-2009, le gouvernement dévoilait simultanément la création d'un comité des partenaires où les principaux groupes jeunes oeuvrant à la mise sur pied de la Stratégie devaient se rassembler afin d'appuyer le Secrétariat à la jeunesse dans son mandat. Depuis sa création, ce comité ne s'est réuni qu'à de trop rares occasions, l'empêchant de jouer pleinement un rôle actif pendant les trois années sur lesquelles la SAJ s'est appliquée.

Le gouvernement aurait tout à gagner à voir ce comité prendre une place prépondérante dans le suivi de la mise en place de la prochaine Stratégie, puisque ce sont les membres de ce comité qui ont le contact le plus direct avec la réalité des jeunes québécoises et des jeunes québécois. Il est donc normal qu'ils puissent s'exprimer sur les priorités devant être accordées aux problématiques des jeunes à tous les niveaux de la réalisation de la SAJ.

Recommandation 1

Que le comité des partenaires se rencontre sur une base régulière et qu'il puisse jouer un rôle actif dans le suivi et dans l'application de la Stratégie d'action jeunesse, notamment en institutionnalisant un bilan annuel.
--

Une Stratégie sur 5 ans

Plusieurs acteurs majeurs dans le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse ont d'ores et déjà démontré un intérêt certain pour l'idée d'une SAJ sur 5 ans. Cela permettrait au Secrétariat de prendre le temps d'analyser les effets des mesures devant être mises en place, ainsi que leurs effets à court et moyen terme avant de recommencer le processus de consultation et de renouvellement de la SAJ.

La FECQ est en accord avec cette éventualité. Par contre, si de nouveaux enjeux voient le jour ou que la situation des jeunes change de manière non négligeable par rapport à un des grands axes de la SAJ, cette dernière doit prévoir une marge de manœuvre et une certaine flexibilité permettant une adaptation. Une Stratégie sur 5 ans ne doit donc pas être un cadre rigide ne permettant pas d'inclure de nouvelles dispositions si la situation se présente.

Recommandation 2

Que la future Stratégie d'action jeunesse se réalise sur 5 ans afin de garantir une meilleure évaluation des nouvelles mesures, notamment en éducation postsecondaire.
--

Mesures de la prochaine Stratégie

Éducation

Des stages rémunérés pour toutes et tous

Dans de nombreux programmes techniques, le cursus scolaire de l'étudiante ou de l'étudiant se conclut avec un stage en entreprise lui permettant de mettre en application les compétences acquises tout au long de son programme d'étude. Pour ce faire, l'étudiante ou l'étudiant se voit attribuer un travail équivalent à celui d'une employée ou d'un employé ayant une formation de même niveau, sous la supervision d'une professionnelle ou d'un professionnel.

L'étudiante ou l'étudiant est donc plongé dans un environnement de travail, allant dans plusieurs cas jusqu'au travail à temps plein, pendant plusieurs semaines consécutives. Pourtant, plusieurs entreprises refusent de rémunérer ces stagiaires qui constituent la relève de demain. Certains cégeps refusent également de créditer les stages nécessaires à l'obtention d'un DEC de programmes techniques si l'étudiante ou l'étudiant a reçu une quelconque rémunération dans l'accomplissement du stage en question.

Cette réalité est déplorable puisqu'elle constitue une barrière financière énorme pour les étudiantes et les étudiants vivant à l'extérieur du domicile familial et devant acquitter les frais liés à un logement, aux comptes de services, à leur nourriture et à tout autre besoin essentiel. La situation est d'autant plus difficile pour celles et ceux ne bénéficiant d'aucun soutien de l'Aide financière aux études, ou de leurs parents.

En effet, pour subvenir à leurs besoins, ces étudiantes et ces étudiants se voient dans l'obligation d'avoir un emploi en surplus du travail qu'elles et qu'ils accomplissent déjà en milieu de stage, surchargeant leur horaire. En fait, qu'elles et qu'ils bénéficient de l'Aide financière ou non, la majorité des étudiantes et des étudiants du niveau collégial occupe un emploi pendant l'année scolaire¹. Cette réalité en amène plusieurs à l'épuisement, ne leur permettant pas de s'accomplir pleinement dans leur milieu de stage et compromettant l'intégration des dernières compétences à acquérir avant leur insertion sur le marché du travail.

Il devient donc nécessaire, afin de préserver des conditions de vie décentes aux stagiaires, de s'assurer d'une rémunération équitable pour les tâches réalisées au cours de leur stage.

Recommandation 3

Que les étudiantes et les étudiants qui doivent effectuer un stage dans le cadre de leurs études soient rémunérés et soumis aux mêmes conditions salariales que les employées et les employés effectuant un travail équivalent.

¹ Ministère de l'Éducation, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants à la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003, p.50

L'évaluation formative de l'enseignement, un gage d'excellence académique

Alors que l'évaluation formative de l'enseignement au niveau universitaire est depuis longtemps une réalité acceptée de toutes et de tous, elle ne l'est pas encore dans la majorité du réseau collégial. L'évaluation formative de l'enseignement incluant les étudiantes et les étudiants comme axe central de consultation est pourtant un outil inestimable pour une enseignante ou un enseignant souhaitant recevoir des critiques constructives sur ses méthodes pédagogiques.

Si l'on souhaite toujours augmenter la valeur du diplôme d'études collégial, il est primordial de s'assurer que la matière nécessaire à l'atteinte de compétences soit adéquatement transmise. Le contexte actuel de la réforme au secondaire, où le personnel enseignant du collégial devra s'adapter à un nouveau type d'enseignement, est propice au développement de politiques d'évaluation de l'enseignement.

Le développement de telles politiques implique nécessairement que les pratiques pédagogiques de tout le personnel enseignant soient évaluées, ce qui ne semble pas être privilégié présentement. À titre d'exemple, sur les 46 cégeps ayant été interrogés par la FECQ quant à leurs pratiques d'évaluation du personnel, seulement 9 évaluaient systématiquement le personnel enseignant permanent². Bien que l'évaluation du personnel à des fins administratives soit bien différente d'une évaluation de l'enseignement, cette donnée porte à croire que l'idée d'évaluer les pratiques pédagogiques du personnel enseignant permanent n'irait pas de soit.

Pourtant, il est essentiel que la politique ne s'adresse pas uniquement aux nouvelles enseignantes et aux nouveaux enseignants, puisque le nombre d'années d'expérience n'est pas toujours garant de meilleurs pratiques pédagogiques.

Recommandation 4

Que l'ensemble des pratiques pédagogiques de tout le personnel enseignant soit sujet à une politique d'évaluation de l'enseignement.
--

Si l'on souhaite sérieusement instaurer une telle politique institutionnelle, la modification du Règlement sur le régime d'études collégiales s'impose comme étant la place la plus appropriée pour traiter d'un tel sujet afin de forcer les cégeps à se doter d'une politique inclusive et respectueuse de tous les partis en la matière.

Recommandation 5

Que le RREC soit modifié pour y intégrer l'obligation pour les collèges d'adopter une politique en matière d'évaluation de l'enseignement et de s'assurer de son application.

Une semaine de lecture par session, pour aider à la réussite éducative

L'instauration d'une semaine de lecture par session est une revendication de longue date pour de nombreuses associations étudiantes. On explique sa nécessité par la possibilité pour l'étudiante

² Fédération étudiante collégiale du Québec, *Recherche sur l'évaluation de l'enseignement collégial*, 2008, p.39

ou l'étudiant de mieux gérer son temps avant la période de remise des travaux de mi-session et la possibilité de réaligner le tir à la suite d'une première moitié de session décevante. De plus, cette période permet des rencontres privilégiées pour les étudiantes et pour les étudiants avec leurs enseignantes et leurs enseignants. Elles et ils ont la possibilité de se rencontrer de manière individualisée, puisque le temps requis pour cette pratique est libéré.

Puisqu'elle favorise la réussite scolaire des étudiantes et des étudiants en leur permettant de se réajuster, la semaine de lecture réduit inévitablement le décrochage scolaire et les abandons après la mi-session. Effectivement, une étudiante ou un étudiant qui fait face à des réussites tend moins à abandonner les études.

Toutefois, plusieurs cégeps refusent encore aujourd'hui d'admettre son utilité. La Fédération croit subséquemment que le ministère de l'Éducation devrait agir en la matière en incluant dans le Règlement sur le régime d'études collégiales une obligation pour les cégeps de prévoir une semaine de lecture pour chaque session prévue au calendrier scolaire régulier.

Recommandation 6

Que le Ministère de l'Éducation assure la tenue d'une semaine de lecture à la session d'automne et à la session d'hiver dans tous les cégeps en l'incluant dans les critères d'élaboration du calendrier scolaire.

Accompagner les jeunes dans la conciliation études-famille

Une des grandes tendances remarquées chez les étudiantes et les étudiants de niveau collégial actuellement est la place grandissante accordée à la préoccupation de la conciliation études-famille. En ce sens, la Fédération identifie trois problématiques majeures où le gouvernement pourrait intervenir afin de faciliter une telle conciliation.

Les pensions alimentaires ne sont pas un revenu

La plus importante de ces préoccupations est la comptabilisation des pensions alimentaires en tant que revenu pour les parents monoparentaux souhaitant bénéficier de certains services sociaux comme l'Aide financière aux études. Le gouvernement fédéral a été forcé de reconnaître en 1997 que les pensions alimentaires ne pouvaient pas être comptabilisées comme un revenu pour l'impôt. Pourtant, en ce qui a trait aux services sociaux, les pensions alimentaires sont encore comptabilisées comme étant un revenu. Pourquoi doit-on empêcher des parents monoparentaux de recevoir une aide financière nécessaire à leur survie pendant la complétion de leurs études postsecondaires?

Parmi les raisons mentionnées pour l'interruption d'études postsecondaires, l'insuffisance financière se situe en première place pour les bénéficiaires de l'AFE avec 22% des cas³. Aussi, le rapport statistique de l'AFE de 2006-2007 amène que 10,3% des bénéficiaires de l'AFE qui ne reçoivent pas de contribution de leurs parents sont chefs de famille monoparentale, proportion

³ Ministère de l'Éducation, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants à la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003, p.50

croissante d'année en année. Il n'est pas exagéré de croire que plusieurs étudiantes-parents et d'étudiants-parent bénéficiant de l'AFE abandonnent leurs études pour des raisons financières.

Afin de donner aux étudiantes et aux étudiants concernés les meilleures chances de réussir et d'obtenir un diplôme qui leur assurera de bonnes perspectives d'emploi et ce tout en assurant la qualité de vie de leurs enfants, il va de soi que la pension alimentaire cesse d'être considérée comme source de revenu dans le calcul de l'AFE. Il est à noter que les enfants des jeunes conciliant études et famille méritent également des conditions de vie décentes, et que ces enfants devraient également être touchés par les mesures de la SAJ.

Recommandation 7

Que les pensions alimentaires ne soient pas comptabilisées dans le calcul de la contribution étudiante pour l'AFE.

Concilier des études et une famille, c'est du temps plein!

La majorité des jeunes préfère être sur le point de finir ses projets d'études, ou de les avoir achevés, avant de considérer la possibilité de fonder une famille. Cette réalité s'explique facilement quand on porte attention à la charge de travail que représente des études postsecondaires conjuguées au temps nécessaire pour prendre adéquatement soin d'un jeune enfant. Par ailleurs, la réalité d'étudiantes-parents et d'étudiants-parents existe bel et bien.

Un parent n'a pas toujours la possibilité d'accorder, d'une part, les heures nécessaires au développement sain d'un enfant en bas âge et, d'autre part, les heures que nécessitent des études à temps complet. Sans compter que les étudiantes-parent et les étudiants-parent doivent parfois aller jusqu'à concilier le travail avec leurs obligations familiales et leurs études. En fait, près du tiers des étudiantes et des étudiants ayant au moins un enfant à charge occupaient un emploi au cours de l'année scolaire 2001-2002, avec une moyenne de 3 heures de plus par semaine consacrées au travail que les autres étudiantes et les autres étudiants⁴. Aussi, il a été démontré que se sont les étudiantes et les étudiants ayant au moins un enfant à charge qui trouvent le plus difficile la conciliation étude-travail. Plus de 90% de cette population trouve cette situation difficile ou très difficile⁵.

Bien que les étudiantes et les étudiants puissent faire le choix de la formation continue afin d'alléger leur horaire, il ne faut pas perdre de vue que les études à temps partiel sont beaucoup plus dispendieuses que celles à temps plein, les obligeant à travailler davantage pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Afin d'aider celles et ceux qui ont cette lourde charge, la FECQ a pris position pour que les étudiantes et les étudiants ayant un ou plusieurs enfants à charge puissent être considérés comme étant des étudiantes et des étudiants à temps plein, peu importe le nombre de cours auxquels ils sont inscrits. Cette considération permettrait donc aux étudiantes-parent et aux étudiants-parent

⁴ Ministère de l'Éducation, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants à la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003, p.55

⁵ Ministère de l'Éducation, *Enquête sur les conditions de vie des étudiants à la formation professionnelle au secondaire, du collégial et de l'université*, 2003, p.56

de pouvoir accorder du temps à leurs enfants, tout en étudiant, sans avoir à porter une charge financière trop imposante consacrée à leurs études.

Recommandation 8

Que les parents d'enfants en bas âge soient reconnus comme étudiantes et étudiants à temps plein même lorsqu'elles ou ils étudient à temps partiel.

Les étudiantes enceintes, un horaire pas comme les autres

Dans le contexte démographique actuel au Québec, il est primordial d'accompagner les jeunes femmes désirant avoir des enfants à concilier leurs activités professionnelles, leurs études et leur désir de fonder une famille. En ce sens, le minimum à faire pour les étudiantes serait de leur permettre d'adapter leur horaire lorsqu'elles deviennent enceintes.

Par exemple, le plafond du nombre d'heures manquées pour un cours au-dessus duquel les étudiantes et les étudiants échouent ne devrait pas s'appliquer à une étudiante enceinte, qui doit, pour cause de rendez-vous ou de malaise, s'absenter. Aussi, une étudiante enceinte ne devrait pas avoir à payer pour effectuer un changement dans son horaire en début de session si c'est pour s'adapter à des rendez-vous hebdomadaires.

Recommandation 9

Que les horaires de cours pour les étudiantes enceintes soient plus flexibles, dans l'optique d'une conciliation maternité-études.
--

Développement durable

Le réseau collégial, un acteur non négligeable en matière d'environnement

De plus en plus, les jeunes d'ici comme de partout ailleurs se sentent concernés par l'avenir de leur planète. Malheureusement, le gouvernement provincial semble avoir de la difficulté à développer des mesures relatives au développement durable au rythme auquel l'intérêt pour la chose se développe chez les jeunes.

Il revient donc aux groupes représentant ceux-ci à proposer de nouvelles mesures aux gouvernements en place. Ainsi, la FECQ développe, en ce moment même, en collaboration avec la Fédération des cégeps, l'Association des collèges privés du Québec, le MELS et le MDDEP, un projet imposant aux cégeps la responsabilité de se doter d'une politique verte, en échange de financement afin de réaliser les mesures qui y seraient incluses.

Les cégeps sont un lieu idéal pour à la fois innover et trouver de nouvelles mesures environnementales, pouvant s'appliquer tout autant à l'extérieur des établissements collégiaux. Ils représentent aussi un lieu propice à l'éducation relative à l'environnement.

Recommandation 10

Que la Stratégie d'action jeunesse reconnaisse la pertinence du projet de gestion environnementale dans les cégeps selon les propositions du document éponyme.

Programmes d'échanges et de stages

Stages et échanges dans les Amériques et en Europe, pour une ouverture sur le monde

Avec les nouvelles technologies de communication et le contexte économique mondial, le Québec constate de plus en plus l'importance de former les jeunes à penser en termes globaux. Il est désormais impensable d'examiner un enjeu national, régional, ou même local sans observer ce qui se fait ailleurs dans le monde, dans des pays ayant un développement économique et social équivalent.

La FECQ est donc favorable au développement de programmes d'échanges et de stages dans les Amériques et en Europe, ce qui permettra aux étudiantes et aux étudiants de découvrir des nouvelles façons de faire, de penser. De plus, elles et ils auront la chance de tisser des liens d'une valeur inestimable avec d'autres jeunes d'origines diverses.

Des outils facilitateurs existent déjà en ce sens. Il va de soi de les utiliser avant d'en créer de nouveaux. Par contre, pour garantir leur efficacité, il s'avère essentiel de les développer davantage, de les bonifier. Aussi, les ententes entre le Québec, les pays des Amériques et ceux d'Europe doivent être favorisées. Des outils devront donc être mis en place en ce sens.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Québec renforce l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, préserve son autonomie et lui donne les moyens de développer, pour les étudiantes et les étudiants postsecondaires québécois, de véritables programmes d'études, d'échanges et de stages dans les pays des Amériques.

Recommandation 12

Qu'une agence jeunesse à caractère multilatérale, autonome et consacrée exclusivement à l'Europe, chargée d'étendre les liens du Québec et de sa jeunesse avec toutes les régions de l'Europe pour favoriser les études et les stages à l'étranger, soit créée.

Stages et échanges interrégionaux, pour une occupation dynamique du territoire

Au cours des dernières années, la crise démographique qui se profile dans la majorité des régions périphériques a éveillé les Québécoises et les Québécois à l'importance d'une occupation dynamique du territoire. En effet, l'exode des jeunes affecte grandement le dynamisme économique des communautés et contribue à leur dévitalisation. Pour renverser ce phénomène, plusieurs initiatives ont déjà été entreprises et semblent démontrer une certaine efficacité. C'est d'ailleurs pourquoi il est impératif d'augmenter le nombre d'incitatifs à la migration interrégionale.

La FECQ croit que le fait d'inciter les étudiantes et les étudiants à découvrir les autres régions du Québec pendant leurs études aura pour effet de leur faire connaître les avantages de vivre dans cet environnement, attirant conséquemment de nouvelles diplômées et de nouveaux diplômés.

En ce sens, des outils et des ressources doivent être développés.

Recommandation 13

Que le gouvernement mette sur pied des programmes d'échanges interrégionaux couverts par l'aide financière, afin de permettre aux jeunes de découvrir la province tout en poursuivant leurs études collégiales.

Rétention des diplômées et des diplômés hors Québec

Avec la mondialisation de l'économie, on constate une tendance vers la mobilité des diplômées et des diplômés vers les régions offrant les meilleures conditions de vie. Ainsi, au Québec, on entend trop souvent parler d'exode des cerveaux. Cette situation est causée, entre autres, par les étudiantes canadiennes non-résidentes ou étrangères et les étudiants canadiens non-résidents ou étrangers qui sont attirés par la qualité de la formation postsecondaire offerte au Québec, mais qui choisissent par la suite d'aller travailler sous d'autres cieux.

Afin de contrer cette propension, la FECQ propose au gouvernement l'instauration d'un crédit d'impôt sur dix ans pour les étudiantes et les étudiants d'origine externe au Québec afin de rendre plus attrayant pour ses jeunes le fait de travailler au Québec une fois leur projet d'études complété. Une telle mesure augmenterait la compétitivité du Québec sur la scène internationale.

Recommandation 14

Que les étudiantes canadiennes non-résidentes ou étrangères et les étudiants canadiens non-résidents ou étrangers désirant demeurer au Québec après la fin de leurs études aient droit à un retour d'impôt sur dix ans équivalent au surplus qu'elles et qu'ils ont payé sur le montant des frais de scolarité des étudiantes québécoises et des étudiants québécois.

Bourses par et pour les étudiantes et les étudiants

Les cégeps constituent des établissements d'apprentissage et de savoir. Ce sont des établissements au sein desquels une approche humaniste est privilégiée. D'ailleurs, les étudiantes et les étudiants des cégeps sont régulièrement invités à s'impliquer dans la réalisation de diverses activités et de divers projets, elles et ils sont invités à s'engager dans la communauté qu'est la population de leur établissement scolaire. Donc, leurs apprentissages ne se font pas simplement dans le cadre des cours, mais bien continuellement, dans leur vie de tous les jours.

L'absence de programme de proximité dans le réseau collégial ne permet pas de maximiser l'aboutissement des initiatives des jeunes au sein de leur établissement, par manque de subventions. Conséquemment, leurs objectifs deviennent plus difficilement réalisables, elles et ils abandonnent donc plus facilement l'idée de réaliser des projets. Pourtant, les jeunes ayant choisi

de poursuivre leur parcours académique n'ont pas moins d'ambition, moins d'idées. Les jeunes devraient donc être encouragés et accompagnés dans leur accomplissement personnel au travers de mesures spécifiques.

Les problèmes relatifs à l'adaptation à un nouveau milieu étant l'une des premières raisons de l'abandon des études⁶, l'accueil des étudiantes immigrantes et des étudiants immigrants est d'une importance capitale. D'ailleurs, il en va de même pour les étudiantes et les étudiants vivant avec un handicap, ou devant faire la conciliation de leurs études avec leur famille. Encore une fois, le réseau collégial peut être un outil idéal pour favoriser l'intégration des personnes vivant avec une réalité particulière. Il fait partie de l'éducation citoyenne que d'apprendre à accepter la différence, autant que d'apprendre à s'intégrer dans la société bien qu'en vivant avec une différence. Pour ce faire, des projets doivent par contre être développés en ce sens dans les établissements collégiaux, ce qui n'est pas toujours évident lorsqu'un établissement fait face à des barrières financières.

La SAJ, en voulant favoriser l'implication des jeunes dans leur réussite, existe entre autres pour remédier à de tels problèmes. C'est pourquoi la FECQ propose un programme de bourses de proximité qui servirait à appuyer financièrement les initiatives jeunesse au sein des établissements collégiaux. Ces bourses *par et pour* les étudiantes et les étudiants apporteraient un appui financier aux différents projets étudiants, encourageant l'accomplissement des jeunes par leurs initiatives, en favorisant leur implication dans leur propre réussite.

Pour que ces bourses soient adéquatement distribuées, il est capital que les intervenantes et les intervenants actifs autant lors de la mise sur pied du programme que dans sa réalisation soient des étudiantes et des étudiants connaissant et comprenant la situation étudiante. Ainsi, les fédérations étudiantes, qui travaillent directement avec les étudiantes et les étudiants du réseau postsecondaire, sont les mieux situées des partenaires de la SAJ pour saisir les problèmes auxquels font face les jeunes du collégial et de l'université. Ce sont par le fait même ces Fédérations qui devraient constituer les principaux acteurs de ce programme de bourses. Une ou un chargé de projet pourrait par ailleurs leur assurer une aide extérieure afin de garantir une pleine atteinte des objectifs visés par ce projet.

Recommandation 15

Que la SAJ mette en place un programme de bourses par et pour les étudiantes et les étudiants du réseau postsecondaire.

⁶ Statistiques Canada, *Qui poursuit des études postsecondaires, qui les abandonne et pourquoi : Résultats provenant de l'Enquête auprès des jeunes en transition*, 2001, p.18.

Conclusion

Les établissements d'ordre postsecondaire représentent un lieu à privilégier lorsqu'il s'agit d'agir concrètement et de mettre en action l'accomplissement de divers projets jeunes, tels les projets environnementaux. Ils représentent également un milieu facilitant l'intégration sociale lorsque l'on parle d'étudiantes étrangères ou immigrantes et d'étudiants étrangers ou immigrants. Si des objectifs précis sont fixés, ils peuvent même devenir un outil de revitalisation des régions et mettre fin à l'exode rural. La réussite chez les jeunes passe entre autres par l'école, et le niveau d'éducation postsecondaire n'est pas à négliger.

Par contre, pour que les étudiantes et les étudiants puissent réellement s'accomplir et s'engager concrètement dans leur réussite, il est primordial qu'une qualité de vie leur soit assurée. Une des grandes préoccupations des étudiantes et des étudiants membres de la FECQ est d'ailleurs la situation celles et de ceux devant concilier études et famille. La réalité qu'elles et qu'ils vivent est loin d'être simple et une aide spécifiquement adaptée doit leur être accordée. La modification dans le calcul de l'aide financière aux études pour les étudiantes-parents et les étudiants-parents chefs de famille monoparentale représente un bel exemple de démarche à entreprendre.

Afin d'assurer des diplômes de qualité, plusieurs actions restent encore à entreprendre. Citons entre autres l'évaluation continue de l'enseignement, qui permet aux étudiantes et aux étudiants de prendre part à leur éducation et de se positionner par rapport à la manière dont le savoir et les connaissances leur sont transmis. Cela représente bien ce que la FECQ entend par « s'engager dans ça réussite ». Il en va de même pour la semaine de lecture, qui permet aux étudiantes et aux étudiants de se réajuster par elles-mêmes et par eux-mêmes lorsqu'arrive la mi-session.

Bien entendu, pour assurer l'atteinte de tous ces objectifs, ainsi que de la réalisation de la prochaine Stratégie d'action jeunesse dans son ensemble, un suivi est de mise. Ainsi, il est inévitable que le comité des partenaires soit régulièrement mis au courant des développements au cours des années pendant lesquelles la SAJ sera en vigueur. Le comité des partenaires étant directement relié aux jeunes ciblés par la SAJ, il est le mieux situé pour évaluer ces développements et amener des idées si une réorientation se voit nécessaire.

Finalement, le financement de la SAJ doit être cohérent avec le choix des mesures à entreprendre. Subséquemment, si le choix s'arrête sur une Stratégie de 5 ans, le budget devra suivre en conséquence. Aussi, il serait décevant que des projets réalisables et concrets soient écartés dû à un manque de subventions. Il faudrait donc se questionner sur les moyens possibles d'avoir accès à un budget de plus grande taille. L'idée du fond jeunesse capitalisé revient régulièrement, et la question devrait être évaluée plus sérieusement.

Liste des recommandations

- Que le comité des partenaires se rencontre sur une base régulière et qu'il puisse jouer un rôle actif dans le suivi et dans l'application de la Stratégie d'action jeunesse, notamment en institutionnalisant un bilan annuel.
- Que la future Stratégie d'action jeunesse se réalise sur 5 ans afin de garantir une meilleure évaluation des nouvelles mesures, notamment en éducation postsecondaire.
- Que les étudiantes et les étudiants qui doivent effectuer un stage dans le cadre de leurs études soient rémunérés et soumis aux mêmes conditions salariales que les employées et les employés effectuant un travail équivalent.
- Que l'ensemble des pratiques pédagogiques de tout le personnel enseignant soit sujet à une politique d'évaluation de l'enseignement.
- Que le RREC soit modifié pour y intégrer l'obligation pour les collèges d'adopter une politique en matière d'évaluation de l'enseignement et de s'assurer de son application.
- Que le Ministère de l'Éducation assure la tenue d'une semaine de lecture à la session d'automne et à la session d'hiver dans tous les cégeps en l'incluant dans les critères d'élaboration du calendrier scolaire.
- Que les pensions alimentaires ne soient pas comptabilisées dans le calcul de la contribution étudiante pour l'AFE.
- Que les parents d'enfants en bas âge soient reconnus comme étudiantes et étudiants à temps plein même lorsqu'elles ou ils étudient à temps partiel.
- Que les horaires de cours pour les étudiantes enceintes soient plus flexibles, dans l'optique d'une conciliation maternité-études.
- Que la Stratégie d'action jeunesse reconnaisse la pertinence du projet de gestion environnementale dans les cégeps selon les propositions du document éponyme.
- Que le gouvernement du Québec renforce l'Office Québec-Amériques pour la jeunesse, préserve son autonomie et lui donne les moyens de développer, pour les étudiantes et les étudiants postsecondaires québécois, de véritables programmes d'études, d'échanges et de stages dans les pays des Amériques.
- Qu'une agence jeunesse à caractère multilatérale, autonome et consacrée exclusivement à l'Europe, chargée d'étendre les liens du Québec et de sa jeunesse avec toutes les régions de l'Europe pour favoriser les études et les stages à l'étranger, soit créée.
- Que le gouvernement mette sur pied des programmes d'échanges interrégionaux couverts par l'aide financière, afin de permettre aux jeunes de découvrir la province tout en poursuivant

leurs études collégiales.

- Que les étudiantes canadiennes non-résidentes ou étrangères et les étudiants canadiens non-résidents ou étrangers désirant demeurer au Québec après la fin de leurs études aient droit à un retour d'impôt sur dix ans équivalent au surplus qu'elles et qu'ils ont payé sur le montant des frais de scolarité des étudiantes québécoises et des étudiants québécois.
- Que la SAJ mette en place un programme de bourses par et pour les étudiantes et les étudiants du réseau postsecondaire.